La Tresse dépose le 10 mars 2025 une demande de liquidation judiciaire : 40 salariés au chômage, 2700 tonnes de vêtements collectés annuellement dont 1500 tonnes sur le département de la Dordogne voués à leur destruction et leur enfouissement. Telles sont les conséquences d'une myopie collective de tous les acteurs départementaux voire nationaux !

L'association La Tresse a pour objet la **lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, la création d'emplois et le développement de solutions aux problèmes environnementaux.**

Fruit d'une collaboration entre le Conseil départemental de la Dordogne et le SMD3, **La Tresse est devenue la plus importante entreprise d'insertion de Dordogne**. Elle accompagne depuis plus de 15 ans les bénéficiaires du RSA et des minima sociaux dans leur parcours d'Insertion en milieu ordinaire de travail sur le bassin de vie Mussidanais.

Alors que le secteur de la mode représente l'une des industries les plus polluantes et que la population achète 40 % de vêtements en plus qu'il y a 15 ans, **notre association représente une véritable alternative face aux défis sociaux et environnementaux.**

Chaque année, une équipe de plus de **quarante salariés** nous permet de collecter **2700 tonnes de vêtements** en Dordogne et alentours, dont **90% sont revendus, évitant ainsi leur enfouissement et leur destruction.**

Depuis 15 ans, la gestion exemplaire de cette structure a permis d'employer près de **500 salariés** et de réutiliser plus de **30 000 tonnes de vêtements.**

Bien qu'accompagnée par les services de la DDETSPP, La Tresse est l'entreprise d'insertion de Dordogne **la moins soutenue financièrement** de part et à cause de son statut d'association labellisée « Entreprise d'insertion ». Elle est soutenue à hauteur de 50% des salaires des salariés en insertion.
Les 50% restants, les salaires des encadrants et les charges de la structure (de la collecte au tri au stockage…) restent à la charge de la Tresse.

Aujourd'hui, malgré sa résistance face à la crise du Covid, La Tresse n'est plus en capacité de continuer. Elle a subi comme beaucoup une forte inflation sur ses coûts, de l'ordre de 120 000€ :

- Augmentation des coûts de sac de collecte : +80% soit 23 000€
- Augmentation des coûts de l'essence : +11% soit 8 500€
- Augmentation des coûts de l'énergie : +77% soit 13 000€
- Augmentation des coûts des déchets : +24% soit 7 000€
- Augmentation des coûts de location de bornes : + 25% soit 8 500€

- Augmentation des charges locatives de véhicules : + 41% soit 22 500€
- Augmentation des coûts de personnels en insertion : + 12% soit 38 000€

De manière générale et d'un point de vue national, les structures labellisées « Entreprise d'insertion » sont en souffrance pour deux raisons :

- Première raison : Les candidats

On a pu constater une évolution significative des candidats qui aujourd'hui se dirigent vers les structures d'insertion. Plus éloignés de l'emploi que leurs aînés (pas ou peu de qualification associée à d'autres critères), ils correspondent davantage aux normes appliquées dans les **« Chantiers d'insertion ».** Les salariés qui correspondaient aux critères des **« Entreprises d'insertion »** ne candidatent plus auprès de nos structures pour avoir trouvé sans passer par nous un emploi dans le circuit traditionnel. Les « Entreprises d'insertion » ont dû dès lors s'adapter à un nouveau public, ce qui en soi peut tout à fait faire partie de notre mission. Le problème est que pour la même quantité de travail, là où il ne fallait qu'une personne pour l'accomplir il en eut fallu deux ! Cette nouvelle donne a généré plus de charges en conservant les mêmes produits.

- Deuxième raison : Le financement

Un candidat qui est employé dans une structure « **Chantier d'insertion** » est financé par l'état à hauteur de **105% de son salaire.**

Ce même candidat, s'il est employé par une **« Entreprise d'insertion »** est financé par l'état à hauteur de **50% de son salaire.**

Les structures embauchent les candidats présents sur leur territoire. La plupart du temps, ils ont des difficultés de mobilité et vont dans la structure la plus proche et non en fonction de leur catégorie.

Nous alertons sur ces deux points depuis deux ans et nous avons demandé de :

- Transformer la Tresse en « Chantier d'insertion »
- Adapter le financement de chaque candidat en fonction de sa catégorie.

Ces demandes ont été refusées par les services de la DDETSPP, la première pour des raisons de budget et la deuxième aurait nécessité de revoir le cahier des charges au niveau national.

Le cahier des charges actuel n'est plus en adéquation avec la population employée dans les structures d'insertion. Il nécessite d'être révisé ! On nous fait comprendre que c'est impossible !

Face à ces constats, nous avons sollicité l'ensemble des partenaires institutionnels du Territoire :

- Les Maires des communes autour des Lèches
- Les Présidents de Communautés de communes
- Le SMD3
- Les Conseillers Départementaux
- Le Département
- La Région
- Les Députés
- Les Sénateurs
- Les services de l'Etat

Nous les avons rencontrés, chacun, en tête à tête. La conclusion est amère : des discours d'encouragement, des manifestations de soutien mais, aucune solution concrète !

A cela est venue se greffer la crise internationale du Textile depuis juillet 2024. Les matières triées destinées à l'exportation sont devenues impossibles à envoyer. **Le marché du recyclage et de l'essuyage a été stoppé brutalement**. Une partie de nos matières triées sont restées à quai avec une **valeur devenue nulle voire négative.** Certaines matières triées sont envoyées en Combustible Solide de Récupération (CSR). Cette solution coute 180€/Tonne à la Tresse.

La raison de cette crise :

Le marché asiatique inonde nos clients de produits neufs de mauvaise qualité avec des prix moins chers que notre matière triée.

Notre collecte est de plus en plus de mauvaise qualité (mauvaise composition). Les clients vont donc au moins cher même si la qualité n'est plus là.

La seule solution pour arrêter ce fléau, nommé « FastFashion » est de taxer les vêtements de mauvaise composition afin de mettre en valeur les textiles avec des compositions permettant le réemploi.

Cet été, avant la dissolution du gouvernement, une proposition était en cours d'étude auprès de l'Assemblée Nationale ! Il devient urgent, quoiqu'un peu tard pour La Tresse, que les députés actuels se saisissent à nouveau du dossier ! On

peut en douter, au regard de la multitude des dossiers en attente que celui-ci fasse partie des priorités du moment !

Face à cette double problématique, **nous avons sollicité de nouveau l'ensemble des partenaires** mais cette fois-ci, tous ensemble **autour d'une même table** en octobre 2024.

Il en est ressorti que :

- L'ensemble des partenaires institutionnels nous répond que nous ne faisons pas ou plus partie de leur périmètre d'action et que de ce fait ils ne peuvent nous aider. Chacun renvoyant le dossier sur quelqu'un d'autre.
- Le président du SMD3, conscient des conséquences de l'arrêt de La Tresse, fut le seul à proposer un soutien financier qui à lui seul était loin d'être suffisant.
- Le Député de notre secteur, Mr Muller a remis un courrier d'alerte au premier ministre Mr Barnier (à ce moment-là) pour alerter sur la crise nationale et internationale et les effets à venir.
- **Aucune feuille de route de l'État concernant des sujets importants comme l'emploi et l'environnement.**
- **Un désengagement total de l'État sur les structures d'utilité publique**.

Toujours à la recherche de solution, nous pensions pouvoir être intégrés par une autre structure. Malheureusement, cette solution a échoué mi-janvier 2025.

Lors de la visite ministérielle (27/07/2020), Mme Brigitte Klinkert (Ministre déléguée en charge de l'insertion) nous citait en exemple et souhaitait même développer notre projet partout en France.

Aujourd'hui, le bilan final est brutal et sans appel ! **Cette fermeture est un désastre social et environnemental pour l'ensemble du territoire avec :**

- **40 salariés vont être licenciés** dans un bassin d'emploi déjà sinistré. Plus de 60 personnes étaient embauchées chaque année à la Tresse avec un accompagnement professionnel pour un retour à l'emploi avec des contrats allant de 6 mois à 24 mois, le temps de dessiner un projet professionnel.

- **1500 Tonnes de textiles par an en Dordogne soit l'équivalent de 100 semi-Poids Lourds** vont se retrouver dans nos poubelles, voués à l'enfouissement avec une augmentation des coûts pour le public (redevance incitative).

- **1500 Tonnes de textiles par an sur les 8 autres départements collectés** subiront le même sort.

- **Plus de 200 associations** ne seront plus collectées et risquent de fermer si elles doivent payer les textiles non utilisés pour les bénéficiaires.

- Des professionnels textiles de la seconde main risquent de fermer sans notre partenariat.

Notre trésorerie nous a imposé de déposer **un dossier de cessation de paiement auprès du tribunal judicaire, le 11 février 2025.**

Notre fermeture pourrait engendrer un surcoût :

- d'au moins **300 000€** annuel concernant le traitement du textile devenu déchet sans solution de tri (enfouissement)
- d'au moins **300 000€** annuel concernant le volet social

Auquel vient se rajouter l'application de la Directive Européenne au 1er janvier 2025 (**Article L2224-16 du code général des collectivités territoriales)** qui impose aux maires de collecter de façon séparée le textile.

1/5 de ce surcout annuel aurait suffi à maintenir notre structure d'utilité publique ouverte !

Pour n'être apparemment pas les seuls dans cette situation, on peut craindre que nous sommes à l'aube d'une catastrophe nationale ! Au moment où une société doit opérer des choix radicaux sur le plan de l'écologie, la fermeture de La Tresse est un contre-exemple donné sur notre département !

Malgré les efforts réalisés par les salariés ainsi que l'ensemble des administrateurs bénévoles de l'Association, c'est le cœur serré que nous sommes contraints d'arrêter cette aventure solidaire, sociale et environnementale qui nous animait depuis longtemps.